

72 (XXII). Développement de l'agriculture dans la région de
la CEAEO

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant la résolution No 5/65, relative à la coopération industrielle, que la Conférence de la FAO a adoptée à sa treizième session, ainsi que les mesures que le Directeur général de la FAO a prises en application de cette résolution pour inciter les pays industrialisés comme les pays en voie de développement à accroître les intrants destinés à la production agricole des pays sous-développés,

Reconnaissant que ces intrants peuvent contribuer notablement à augmenter la production alimentaire dans les pays de la région de la CEAEO qui traversent une période critique de pénurie alimentaire,

Constatant la pénurie d'engrais chimiques, de matières premières pour la fabrication d'engrais et d'autres intrants industriels nécessaires à l'agriculture dans la région de la CEAEO,

Estimant qu'il est possible, grâce à des mesures financières et autres, d'encourager l'accroissement, dans les pays en voie de développement, des investissements consacrés à la fabrication d'intrants industriels destinés à la production agricole, de mieux pourvoir au financement de ces intrants et d'amener les pays avancés à augmenter eux-mêmes la production de ces articles et celle des matières premières nécessaires à leur fabrication,

Prie le secrétariat de la CEAEO d'entreprendre immédiatement, conjointement avec la FAO, une étude sur les besoins et disponibilités des pays de la région, au cours des cinq prochaines années, en intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides, les matières premières servant à la fabrication de ces produits et le matériel agricole, ainsi que sur les possibilités et les moyens d'accroître la production de ces intrants;

Engage les gouvernements et les entreprises industrielles des pays avancés et des pays en voie de développement à collaborer en vue de mettre rapidement au point des mesures qui permettent de fournir, en quantité suffisante, les intrants nécessaires à l'agriculture des pays en voie de développement appartenant à la région.

350ème séance,
4 avril 1966.